



# FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS DE SAUVEGARDE DES MOULINS - FFAM

[www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

## Supplément au n°88 d'octobre 2011 de la revue FFAM Moulins de France

ISSN 1288-3964

*(Supplément gratuit - ne peut être commercialisé séparément)*

**Congrès FFAM 2011, vendredi 29 avril à Marigny (Jura)**  
**« Pour des rivières vivantes »**

### Plan du CD

1. Sommaire
2. Introduction (hors Congrès) *Les mots changent...*, Synthèse du Guide méthodologique, Restauration des cours d'eau, communiquer pour se concerter, AELB.  
Suivi de Petit lexique des liquidateurs de barrages.
3. Intervention de Guy Pustelnik, délégué général de l'Association Française des EPTB (Etablissements publics territoriaux de Bassin), « *La continuité écologique vue par les EPTB* », 2 fichiers (audio + diaporama).
4. Intervention de Evangelia Ralli, biologiste, hydrologue, « *Quelles rivières pour demain ?* », 2 fichiers (audio + diaporama).
5. Conclusion (hors Congrès) *Et si je vous racontais une histoire...*

### Remerciements

Enregistrements audio Christian Bonnot,  
avec l'aimable autorisation des intervenants, que nous remercions de leur participation à notre congrès FFAM (fichiers <Power Point> fournis par les intervenants).  
Conception et Montage Imprimerie Nouvelle de Viarmes, 95200 Sarcelles  
Photo : seuil du moulin de Neuville-sur-Sarthe (JP Sivadier)

NB Les conférences EPTB et Mme Ralli ont été synchronisées son/image par André Garrigues, elles peuvent être visionnées en ligne

[www.moulinsdefrance.org/seuils/eptb.swf](http://www.moulinsdefrance.org/seuils/eptb.swf)

[www.moulinsdefrance.org/seuils/ralli.swf](http://www.moulinsdefrance.org/seuils/ralli.swf)

**Fonds spécial collectif de solidarité** : Suite à décision de l'AG du 1<sup>er</sup> mai 2011 prise à l'unanimité, la FFAM a ouvert, pour la défense des moulins, un compte dédié « Fonds d'intervention collective » destiné à des actions collectives d'envergure, particulièrement judiciaires, et alimenté par les contributions exceptionnelles demandées sur la base du volontariat à tous les adhérents, par l'intermédiaire de leurs associations. Compte sur livret A Société Générale N°0334000070562499 63 sur lequel les chèques seront déposés (préciser l'objet du chèque). Contact : Jacques Chavanon Tél 06 40 66 64 92 [tresorier@moulinsdefrance.org](mailto:tresorier@moulinsdefrance.org)

POUR NOUS REJOINDRE et soutenir notre action :

**Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins**  
Association de sauvegarde sans but lucratif régie par la loi 1901  
déclarée sous le n°77/1894 SIRET 321 895 898 00021 - APE 913 E  
siège social musée ATP, PARIS  
secrétariat chez André Garrigues Rouffiac, 48000 Saint-Bauzile Tél.: 09 64 198 310  
[ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org) – [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

**Bulletin d'abonnement ou de réabonnement 2012  
à la revue "MOULINS DE FRANCE"**

La FFAM regroupe de nombreuses Associations ainsi que des Membres individuels qui œuvrent à la sauvegarde et à la mise en valeur des moulins. En adhérant à la FFAM, vous participerez à cet effort collectif de défense d'un patrimoine riche et attachant.

Moulins de France est la revue des propriétaires de moulins, des membres des associations de sauvegarde des moulins et de toutes les personnes concernées par la connaissance, la sauvegarde et la promotion des moulins de France.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement, la Présidente, Annie Bouchard*

- Je m'abonne pour l'année 2012 à la revue *Moulins de France*, revue de la FFAM Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins (Abonnement valable pour une année civile, 4 n° parution trimestrielle)
- J'effectue un virement cf RIB ci-dessous, ou je joins un chèque d'un montant de 26,50 € = tarif plein pour les abonnés non-adhérents à une association affiliée/FFAM
- Je désire que me soit envoyée une facture.  - Je réglerai par mandat administratif à réception d'une facture.

Nouvel abonné :  Réabonnement :  Merci de cocher la case qui convient

\* **Etranger / DOM TOM : port 10 € en sus, plus éventuellement les frais bancaires soit 16,50 € si chèque en euro / 50 € autres devises : privilégiez le virement**

*Note : les Collections des années antérieures (4 numéros/an) sont disponibles au prix de 26 € franco*

Pour bénéficier du tarif réduit de 17 €

- Je désire adhérer à une association territoriale de sauvegarde des Moulins (adressez-vous directement à cette association, coordonnées auprès du secrétariat ou liste [www.moulinsdefrance.org/ffam/departements.swf](http://www.moulinsdefrance.org/ffam/departements.swf))
- J'adhère comme membre individuel, je serai ainsi informé en temps réel des activités de la FFAM. = J'ajoute 30 € au tarif réduit soit total 47 €, Ou 50 € pour les associations locales non affiliées (cf art 2 des statuts FFAM pour affiliation), les collectivités territoriales, les administrations et les entreprises.

Nom..... Prénom.....

Organisme : .....

Adresse complète.....

Code postal..... Ville (et pays si étranger\*).....

Tél..... Courriel (E-mail).....

Signature.....

**Par Virement bancaire de ce montant le..... ordre « FF de Sauv des Moulins » libellé <MdeFTP2011>**

*Avec scan de ce bulletin dûment rempli et copie électronique de confirmation de virement sur <secretaire@moulinsdefrance.org>*

**Banque : SOCIETE GENERALE, Agence PARIS-MONTPARNASSE, 33 av. du Maine, 75015 PARIS (03340)**

**Références bancaires : Banque 30003 Agence 03340 N° de compte : 00050562499 Clé 34**

**IBAN : FR76 30003 03340 00050562499 34 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP**

**Merci de renvoyer ce bulletin dûment rempli par courrier électronique si virement cf ci-dessus,  
ou courrier postal adressé au secrétariat accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal  
ordre FFAM ch n°..... en date du ..... sur banque.....**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre abonnement, elles font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de la FFAM.